

N° de membre	
Entreprise	
Adresse + n°	
CP + Lieu	
TVA n°	
Informex n°	
Telefoon n°	
Fax n°	
e-mail adresse	
# ouvriers atelier	
Responsable entreprise	
Audité	
Auditor	
Telefoon n° auditor	
e-mail adresse auditor	
Date d'audit	



%	Charge de travail
	Dégâts assurés
	Propres dégâts
	Fleet / Lease

Y	N	Certificat
		Eurogarant
		Smart Repair
		Long Life Repair

<h1>CRITERES EUROGARANT 2020 &amp; Smart Repair &amp; Long Life Repair</h1>	<b>Vérification</b>			Remarques/ Explications
	* = Obligatoire	Pas d'application (PA)	SCORE: * = OK / NCR = NOK	

## 1 CONDITIONS GENERALES

### 1.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### 1.1.1 Permis d'environnement

> durée de validité non expirée ou posséder une demande de renouvellement valide.

*				LLR
*				LLR

> Si mentionné dans le permis d'environnement: rapport de l'analyse du sol

#### 1.1.2 Inscription BCE (Banque Carrefour des Entreprises)

> numéro de l'entreprise mentionné sur la facture (n° de TVA + 0)

*			
*			

> le siège du RPM est mentionné sur la facture

#### 1.1.3 Assurance responsabilité civile pour les exploitations

> copie facture et preuve de paiement

*			
---	--	--	--

#### 1.1.4 Cotisations de Sécurité Sociale

> Preuve de paiement

*			
---	--	--	--

#### 1.1.5 TVA

> Preuve de paiement

*			
---	--	--	--

#### 1.1.6 Assurance Incendie

Copie facture + preuve de paiement

*			
---	--	--	--

### 1.2 AUTRES CONDITIONS DE BASE

#### 1.2.1 Le Personnel

##### 1.2.1.1 Commodités

> toilettes séparées hommes/femmes (si applicable)

*			
---	--	--	--

- > vestiaires séparés hommes/femmes (si applicable)
- > lavabos et douche(s)
- > doivent être entretenues
- > réfectoire

*			
*			
*			
*			

### 1.2.2 Formations

#### 1.2.2.1 Formation permanente

- > nombre d'heures de formation obligatoire par **ouvrier** (= 16 h / ouvrier / an) -> le nombre d'heures ne doit pas être calculé par ouvrier nommément mais peut également être considérée collectivement

*				LLR
*				LLR
*				
*				
*				

#### 1.2.2.2 > disposer d'un inventaire de formation/employé

#### 1.2.2.3 Formation HEV

##### 1.2.2.3.1 > au moins 1 ouvrier formé à HEV 2

##### 1.2.2.3.2 > selon l'analyse de risque de l'entreprise, au moins 1 ouvrier formé à HEV 1

## 2 CONDITIONS PARTICULIERES

### 2.1 RAYONNEMENT DE L'ENTREPRISE

#### 2.1.1 Multi marques

- > réparer diverses marques
- > se profiler en tant que carrosserie multi marques (pour les distributeurs)

*			
*			

#### 2.1.2 Signalement de la société

- > enseigne
- > dépliants et brochures

*			
*			

#### 2.1.3 Logo Eurogarant

- > doit être présent de manière visible (par ex. enseigne lumineuse, drapeau, panneau, autocollant, ...)

*			
---	--	--	--

#### 2.1.4 Fonds de garantie

- > utilisation de carnets de garantie
- > utilisation du cachet Eurogarant sur la facture + copie de la facture + dossier - éventuellement le numéro Eurogarant pré imprimé sur la facture

*			
*			

#### 2.1.5 Information au client

- > affichage du tarif horaire TVAC
- > affichage du prix du devis
- > affichage de la mise a disposition d'une voiture de remplacement
- > affichages des conditions de la garantie (avec Eurogarant)

*			
*			
*			
*			

#### 2.1.6 Ordre de réparation

- > utilisation d'un ordre signé par le client

*			
---	--	--	--

#### 2.1.7 Véhicule de remplacement

- > immatriculé officiellement et assuré
- > utilisation d'un contrat de remplacement signé par le client

*			
*			

#### 2.1.8 Information technique

- > utilisation d'informations techniques (online, devis, impressions, ...)
- > preuve de l'utilisation des Acorin AIRC-Tips (base de données des réparations)
- > preuve de l'utilisation de l'application Eurogarant - Gestion sinistres

*			
*			
*			

#### 2.1.9 Signalisation

- > signalisation claire

*			
---	--	--	--

#### 2.1.10 Parking organisé

> espace de parking suffisant	*			
> divisions en emplacements de parking (lignes / bordures)	*			
> parking pour les voitures finies	*			

#### 2.1.11 Gestion des épaves

> emplacement réservé	*				LLR
-----------------------	---	--	--	--	-----

#### 2.1.12 Bâtiments

> signalisation claire à l'entrée concernant l'interdiction de fumer	*			
> bon entretien extérieur et intérieur	*			
> ordre et propreté à l'extérieur et à l'intérieur	*			
> bien entretenir le matériel de promotion utilisé à l'extérieur (drapeau, enseigne lumineuse, autre)	*			
> sol propre dans l'atelier	*			
> pas de pièces détachées non gérées sur le sol	*			
> identification des différentes zones	*			
> la réception est disponible en permanence pendant les heures d'ouverture	*			
> salle d'attente	*			
> espace d'accueil clients, experts	*			
> toilette client, différente des toilettes du personnel	*			

#### 2.1.13 Le personnel

> Identification claire du personnel (uniforme)	*			
---	---	--	--	--

## 2.2 EFFICACITE DANS LA GESTION DE L'ENTREPRISE

### 2.2.1 Elements de base

> devis informatisés	*			
> possède un logiciel de calcul des coûts -Eventuellement via le comptable	*			
> lien électronique avec le donneur d'ordre	*			
> suivi de la durée de réparation	*			
> suivi des délais de livraison annoncés au client pour les répar.	*			
> back-up régulier du système	*			
> programme anti-virus actif	*			

### 2.2.2 Investissements

2.2.2.1 > disposer d'un Plan des réalisations / investissements effectués à démontrer via un tableau d'amortissements	*			
---	---	--	--	--

## 2.3 LA QUALITE

### 2.3.1 Dossier client

> présent	*			
> contenu du dossier complet	*			
> identification des clés véhicules	*			

### 2.3.2 Convention compagnies d'assurance

> présent	*			
> respect des conventions	*			

### 2.3.3 Plaintes (de la part de clients > particulier-garage-fleet / bureau d'expertise / compagnie d'assurance)

> enregistrements des plaintes	*			
> actions et suivi des dites plaintes	*			
> statistiques du nombre de clients mécontents comparé au total des réparations	*			

<b>2.3.4 Satisfaction du client</b>			
> système d'enquête (formulaire, téléphone, soc.externes, ...)	*		
> analyses des résultats	*		
> suivi et actions des résultats	*		
<b>2.3.5 Audits</b>			
> analyse et suivi du rapport d'audit (si nécessaire) Préparation à l'audit Eurogarant = ok	*		
<b>2.3.6 Actions d'amélioration</b>			
> préparation et suivi des actions d'amélioration / investissements.	*		
<b>2.3.7 Garantie</b>			
> L'entreprise offre une garantie de 3 ans	*		

## 3 EQUIPEMENT

### 3.1 DEMONTAGE ET MONTAGE

> zones dédiées disponibles (+ mentionner combien)	*		
> Identification de la zone	*		
> Appareil de diagnostic (modèle de base) avec mises à jour	*		

<b>3.1.1 Ponts élévateurs et/ou tables élévatrices (fixes &amp; mobiles)</b>			
> ponts élévateurs et tables élévatrices en ordre (techn. et légal)	*		
<b>3.1.2 Système de gestion des pièces démontées</b>			
> gestion des pièces démontées (bacs roulants / étagères)	*		
> identification des pièces démontées	*		
> endroit de stockage dédié	*		
<b>3.1.3 Réglage des phares</b>			
> disposer d'un exemplaire correct et utilisable	*		
<b>3.1.4 Airco</b>			
> disposer d'un exemplaire correct ou de la preuve de sous-traitance	*		
> Utilisation d'un appareil pour les Gaz R1234yf (R744 facultatif) ou preuve de la sous-traitance	*		
<b>3.1.5 Traitement anti-corrosion</b>			
> disposer du matériel nécessaire pour traiter les revêtements et les corps creux	*		
<b>3.1.6 Géométrie / alignement</b>			
> disposer d'un exemplaire correct et utilisable ou de la preuve de sous-traitance	*		
<b>3.1.7 Véhicules hybrides et électriques</b>			
> disposer du matériel HEV adéquat pour réparer de tels véhicules	*		
> disposer de l'outillage isolé	*		
> signalisation et balisage adéquat (poteaux, chaîne, affiche soins, triangle éclair, ...)	*		
> protection collective (tapis isolants, nappes isolantes, perche à corps, pince pour nappe)	*		
> protection individuelle (gants isolants composite + boîte, vérificateur de gants, chaussures de sécurité)	*		
<b>3.1.8 Intérieur voiture</b>			
> Utilisation de housses de protection	*		
> Au minimum protection des sièges et tapis	*		

### 3.2 DECOUPAGE DE LA TOLE

> zone dédiée disponible (+ mentionner quantité)	*		
> Identification de la zone	*		

<b>3.2.1 Matériel de soudure</b>				
> Souder à l'autogène (oxygène / acétylène), semi-automate, soudeur à pointe.	*			
> matériel de soudure adapté aux différents alliages/tôles	*			

<b>3.2.2 Appareillage de redressement</b>				
> disposer d'un exemplaire correct et utilisable	*			

<b>3.2.3 Système de mesure</b>				
> disposer d'un exemplaire correct et utilisable	*			

### 3.3 PREPARATION

> zone(s) dédiée(s) disponible	*			
--------------------------------	---	--	--	--

<b>3.3.1 Aspiration</b>				
> disposer d'un système d'aspiration central ou d'un appareil d'aspiration mobile	*			

<b>3.3.2 Appareil infrarouge ou assimilé</b>				
> disposer d'un exemplaire correct et utilisable	*			

<b>3.3.3 Protection</b>				
Zone protégée (rideaux / zone séparée)	*			

<b>3.3.4 Peinture au pistolet</b>				
> peintures au pistolet pour les sous-couches	*			

### 3.4 CABINE DE PEINTURE

> zone dédiée disponible (+ mentionner quantité)	*				LLR
> pictogrammes nécessaires présents (symboles allumette - flamme et protection personnelle)	*				LLR
> propre et entretenue	*				LLR
> cabine à partir de 01/01/95: marquage CE + attestation CE	*				LLR
> Installation d' air comprimé avec sécheur d' air et filtres adaptés	*				
> éclairage suffisant	*				

### 3.5 LABO DE PEINTURE

> local indépendant	*			
> réglementaire	*			
> pictogrammes nécessaires présents (symboles interdisant de fumer, inflammable)	*			
> ordre et propreté	*			

<b>3.5.1 Construction</b>				
> les portes doivent s'ouvrir dans le sens de la fuite et se fermer d'elles-mêmes (la cloison coulissante est autorisée à condition qu'au- moins une porte de secours, comme décrite plus haut, soit présente)	*			

<b>3.5.2 Anti-feu</b>				
> plafond, murs et portes doivent être ignifuges	*			
> tables, sols et murs ne doivent pas être recouverts de carton	*			

<b>3.5.3 Sol étanche</b>					
> imperméable	*				LLR
> protégé en cas de fuites de récipients (bords relevés / trou d'écoulement / bac de réception)	*				LLR

<b>3.5.4 Pas d'étincelle</b>				
> armatures d'allumage non-explosives	*			
> les mesures nécessaires ont-elles été prises pour éviter les charges électrostatiques (= aarding)	*			

<b>3.5.5 Aspiration des fumées</b>				
> lors du mélange des peintures et vernis	*			

> lors du nettoyage des machines

*			
---	--	--	--

### 3.5.6 Chauffage

> contrôler la température (min 5°C / idéale +/-15°C)

*			
---	--	--	--

> empêcher les charges électrostatiques

*			
---	--	--	--

### 3.5.7 Les peintures

> suivi des conditions de conservation de la peinture

*			
---	--	--	--

> disponibilité de la liste des codes du fournisseur

*			
---	--	--	--

> documentation des mélanges et bon entretien

*			
---	--	--	--

> nettoyeur de pistolet bien entretenu

*			
---	--	--	--

> balance

*			
---	--	--	--

> inventaire des peintures et solvants

*			
---	--	--	--

## 3.6 ESPACE DE NETTOYAGE

> zone dédiée ou preuve de sous-traitance

*			
---	--	--	--

# 4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## 4.1 REJET DES EAUX HUILEUSES

> preuve de l'installation d'une sortie des eaux-huileuses (si applicable).

*				LLR
---	--	--	--	-----

## 4.2 CONTROLE DES FLUX D'ORDURES

> déchets triés par type

*				LLR
---	--	--	--	-----

> stockés correctement  
(dans bacs/containers /fûts/ ...)

*				LLR
---	--	--	--	-----

> preuve d'enlèvement par un collecteur agréé

*				LLR
---	--	--	--	-----

## 4.3 STOCKAGE DES MATIERES NON-DANGEREUSES

> déchets triés par type

*			
---	--	--	--

## 4.4 STOCKAGE DES MATIERES DANGEREUSES

Stockage de substances corrosives, irritantes, mordantes, nocives pour l'environnement, oxydantes (batteries et piles / épaves voitures/ restes de peinture, laques et vernis / réfrigérants/ déchets huileux)

### 4.4.1

> présence des pictogrammes nécessaires dans le lieu de stockage (symbole interdisant toute flamme ou fumée)

*				LLR
---	--	--	--	-----

> emballage mentionnant le nom du produit

*				LLR
---	--	--	--	-----

> emballage mentionnant le symbole de danger

*				LLR
---	--	--	--	-----

> contenu du bac de récupération -> capacité = 10% de la quantité stockée

*				LLR
---	--	--	--	-----

> tous les moyens d'extinction nécessaires sont présents

*				LLR
---	--	--	--	-----

Stockage des matières légèrement et très inflammables

### 4.4.2 (tous les diluants/ nettoyants)

> les pictogrammes nécessaires sont présents dans le lieu de stockage (symbole interdisant toute flamme ou fumée)

*				LLR
---	--	--	--	-----

> emballage mentionnant le nom du produit

*				LLR
---	--	--	--	-----

> emballage mentionnant le symbole de danger

*				LLR
---	--	--	--	-----

quantité stockée (au moins aussi grand que le fût le plus grand présent)

*				LLR
---	--	--	--	-----

> le lieu de stockage doit être protégé contre une exposition solaire défavorable ou tout autre source de chaleur

*				LLR
---	--	--	--	-----

> tous les moyens d'extinction nécessaires sont présents

*				LLR
---	--	--	--	-----

## 4.5 CONTROLE DES EMISSIONS

- > changer régulièrement les filtres des cabines
- > garder sous contrôle la pression dans les cabines de peinture à pistolet
- > utiliser un pistolet à peinture à conversion élevé (ex. HVLP)
- > aspiration locale des fumées de soudure
- > connecter l'appareil de ponçage au système d'aspiration
- > conserver les chiffons de nettoyage dans des récipients fermés
- > effectuer le nettoyage des pistolets, les essais de peinture au pistolet, et le nettoyage des tôles de test dans l'appareillage et l'endroit nécessaire

*				LLR
*				LLR
*				LLR
*				
*				LLR
*				
*				

#### 4.5.1 Utilisation masque A2/P2

- > remplacement masque /filtre A2/P2 1x/semaine (max. 40 heures).
- > conservation du masque dans un récipient fermé en dehors de la cabine
- > épreuve d'étanchéité régulière
- controle/enregistrement des critères d'utilisation d'un masque A2/P2

*				
*				
*				
*				

## 5 SECURITE ET PREVENTION

### 5.1 PREVENTION ET PROTECTION

- > preuve d'inscription à un service de médecine du travail
- > disposer d'un conseiller en prévention
- > analyse de risque des circonstances de travail et des moyens de travail: Au minimum il est demandé l'inventaire des produits chimiques et les cartes d'instruction sécurité
- > Document de Prévention des Risques d' Explosion

*				
*				
*				LLR
*				

#### 5.1.1 Inspections

##### 5.1.1.1 Appareils d'élévation

- > preuve du rapport de mise en fonctionnement (ponts neufs et/ou remplacés/ dans les grandes réparations)
- > preuve du contrôle annuel exécuté par un organisme agréé
- > preuve des réparations effectuées (si d'application)

*				
*				
*				

##### 5.1.1.2 Extincteurs

- > présence des moyens d'extinction de feu en suffisance
- fonctionnement (interne ou externe)

*				
*				

##### 5.1.1.3 Installations électriques

- > rapport de mise en service si nouvelle installation
- > installation électrique -> preuve par un organisme agréé (tous les 5 ans)
- > cabine haute tension -> preuve de l'inspection annuelle par un organisme agréé (si d'application)

*				
*				
*				

##### 5.1.1.4 Les appareils à pression installés de façon permanente (compresseurs)

- compresseur < 300 litres (si d'application) -> preuves d'inspections tous les 5 ans par un organisme agréé
- compresseur > 300 litres (si d'application) -> preuve de contrôle par un organisme agréé -> lors de la mise en service / après 3 ans / tous les cinq ans

*				
---	--	--	--	--

##### 5.1.1.5 brûleurs cabine de peinture

- preuve d'entretien et contrôle technique

*				
---	--	--	--	--

### 5.1.2 Les pictogrammes de sécurité

- > extincteurs de feu
- > sortie de secours
- > emploi d'équipement de protection individuelle
- > défense de fumer
- > premiers soins
- > accès interdit

*			
*			
*			
*			
*			
*			

### 5.1.3 Equipement premiers soins

- > premiers soins.- boîte de secours présente

*			
---	--	--	--

### 5.1.4 Pages de signalisation des produits dangereux (MSDS)

- > les pages de signalisation pertinentes sont présentes

*				LLR
---	--	--	--	-----

### 5.1.5 Equipements de protection individuelles

- > utilisation de vêtements de travail
- > utilisation des chaussures de protection
- > utilisation du masque lors des travaux de ponçage (recouvert complètement ou en partie)
- > utilisation du masque lors des travaux de soudure (masque avec filtre)
- > utilisation du masque lors des travaux de peinture à pistolet (masque avec filtre)
- > utilisation des lunettes de sécurité
- > utilisation de gants

*			
*			
*			
*			
*			
*			
*			

	<b># NCR's Eurogarant</b>	
Un délai d'un mois est accordé pour résoudre les non-conformités éventuelles. Si L'auditeur n'a pas reçu les preuves à l'échéance de cette période, nous vous informerons par lettre recommandée que votre certificat Eurogarant sera retiré après 6 mois, sauf si entretemps l'auditeur a reçu tous les justificatifs nécessaires et nous a informé que les NCR's sont clôturés.	<b>Réponse au NCR ('s) endéans 1 mois --&gt; e-mail à l'auditor</b>	

### Résumé de l'audit / Remarques - Plan d'action

## LONG LIFE REPAIR

### 1. PLANET

#### 1.1 Echelle de Lansink

##### 1.1.1 Réparer avec des pièces démontées

- > Démontrer qu'on utilise (si applicable) des pièces démontées (pièces d'occasion, échange standard).
- > Cette alternative (si applicable) est offerte au client et il est informé de la valeur ajoutée/de la durabilité.

*				
*				

##### 1.1.2 Réparer au lieu de remplacer

- > Si l'alternative est applicable, le client est toujours informé de la possibilité de réparer au lieu de remplacer (par ex. Par le biais d'un devis).

*				
---	--	--	--	--

#### 1.2 Déchets

- > Un registre des déchets.

*				EG
---	--	--	--	----



- > Déchets triés par type ( non-dangereux-dangereux).
- > Stockés correctement (dans bacs/containers/fûts, etc.)
- > Éviter la pollution de l'environnement.
- > Contrat avec des collecteurs / transporteurs agréés pour les déchets,
- > et si d'application un collecteur reconnu par les organismes de gestion responsables pour l'obligation de reprise.

*				EG
*				EG
*				
*				
*				

### 1.3 Transport de remplacement durable

- > Véhicules de remplacement à disposition avec label d'émission A ou B.
- > Transport alternatif durable , si applicable, par ex.: bicyclette / un service de ramassage / taxi-service / ..
- > Le client est informé du principe de transport de remplacement durable.

*				
*				
*				

### 1.4 Sécurité

- > analyse de risque des circonstances de travail et des moyens de travail
- > Fiches MSDS (FTSS) présentes.
- > Utilisation correcte des équipements individuels de protection

*				EG
*				EG
*				EG

### 1.5 Pression des pneus

- > Démontrer que la pression des pneus de chaque voiture est contrôlée et adaptée si nécessaire.
- > Information technique est présente.
- > Le client est informé de la valeur ajoutée de ce contrôle.

*				
*				
*				

### 1.6 Smart Repair

- > Démontrer que les réparations (si applicable) sont effectuées en Smart Repair
- > Le client se voit offrir (si applicable) cette alternative et est informé de la valeur ajoutée/de la durabilité.

*				EG
*				

### 1.7 Spot Repair

- > Démontrer que les réparations (si applicable) sont effectuées en Smart Repair.
- > Le client est offerte(si applicable) cette alternative et est informé de la valeur ajoutée/de la durabilité.

*				
*				

### 1.8 Paint & Non paint

- > Séchages IR ou UV sont utilisés de préférence.
- > Déclaration du fournisseur de peinture que ses produits répondent à la Directive COV.  
(EG-directive de peinture 2004/42/EG).  
'COV' = **C**omposés **O**rganiques **V**olatils.
- > Déclaration du fournisseur non-peint que ses produits répondent à la directive REACH (EG) nr. 1907/2006.  
'REACH' veut dire **R**egistration, **E**valuation and **A**uthorization of **CH**emicals.

*				EG
*				
*				

### 1.9 Consommation d'énergie

- > Enregistrer la consommation ou le coût d'énergie.  
(Information vers votre distributeur d'énergie = ok)

*				
---	--	--	--	--

### 1.10 Permis d'environnement/Obligation de notification

- > Durée de validité non expirée ou posséder une demande de renouvellement valide.
- > Rapport de l'analyse du sol.
- > Parking voitures accidentées
- > SEPARATEUR D'HYDROCARBURES (uniquement pour le parcage des voitures accidentées ou épaves, sauf si mentionné autrement dans les conditions particulières).
- > Preuve de l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures (séparation huile-eau) + registre.

*				EG
*				EG
*				EG
*				EG
*				

### 1.11 Cabine de peinture

> Zone dédiée disponible .	*				EG
> pictogrammes nécessaires présents (symboles allumette - flamme et protection personnelle)	*				EG
> Propre et entretenue : registre d'entretien.	*				EG
> Cabine à partir du 01/01/95: marquage CE + attestation CE	*				EG
> Installation d' air comprimé avec sécheur d' air et filtres adaptés.	*				EG

### 1.12 Labo de peinture

> Sol imperméable.	*				EG
> Protégé en cas de fuites de récipients (bords relevés / trou d'écoulement / bac de réception).	*				EG

### 1.13 Opslag van Gevaarlijke Stoffen

**Stockage de substances corrosives, irritantes, mordantes, nocives pour l'environnement, oxydantes (batteries et piles / épaves voitures/ restes de peinture, laques et vernis / réfrigérants/ déchets huileux).**

> Éviter la pollution de l'environnement.	*				
> Présence des pictogrammes nécessaires dans le lieu de stockage (symbole interdisant toute flamme ou fumée)	*				EG
> Emballage mentionnant le nom du produit.	*				EG
> Emballage mentionnant le symbole de danger.	*				EG
> Contenu du bac de récupération -> capacité = 10% de la quantité stockée.	*				EG
> Tous les moyens d'extinction nécessaires sont présents.	*				EG

**Stockage des matières légèrement et très inflammables (tous les diluants/ nettoyants).**

> les pictogrammes nécessaires sont présents dans le lieu de stockage (symbole interdisant toute flamme ou fumée).	*				EG
> Emballage mentionnant le nom du produit.	*				EG
> Emballage mentionnant le symbole de danger.	*				EG
> opvangbakken.	*				EG
> Le lieu de stockage doit être protégé contre l'action du rayonnement solaire ou toute autre source de chaleur.	*				EG
> Tous les moyens d'extinction nécessaires sont présents.	*				EG

### 1.14 Contrôle des émissions

> Système d'aspiration dans la zone de préparation	*				EG
> Installation d'air comprimé avec sécheur d'air et filtres en bon état..	*				EG
> Changer régulièrement les filtres de la cabine de peinture	*				EG
> Garder sous contrôle la pression en cabine.	*				EG
> Utiliser des pistolets à peinture à conversion élevée (ex. HVLP).	*				EG
> Connecter l'appareil de ponçage au système d'aspiration.	*				EG
> Exécuter et recueillir dans un appareil adapté le nettoyage des pistolets, les essais de peinture au pistolet, et le nettoyage des tôles de test.	*				EG
> Airco: appareil et technicien certifié ou preuve de sous-traitance.	*				EG

> La cabine est adaptée aux peintures à l'eau (HVL, HR, ...).

*				
---	--	--	--	--

## 2. PEOPLE

> Formation permanente / registre de formation.

*				EG
---	--	--	--	----

> Engagement social local: contrat d'apprentissage; FPI, DBSO (enseignement secondaire professionnel à temps partiel), sponsoring, journées portes ouvertes, ...

*				
---	--	--	--	--

## 3. PROFIT

> Calcul des coûts.

*				EG
---	--	--	--	----

> Enregistrement des heures.

*				
---	--	--	--	--

### Résumé de l'audit / Remarques - Plan d'action

	<b># NCR's Long Life Repair</b>	
--	---	--

## SMART REPAIR

ENTREPRISE SOUSCRIVENT POUR LE LABEL SMART REPAIR ?

<b>NON</b>			Vu 3.7.1
<b>OUI</b>			Vu 3.7.2

3.7.1 **POUR entreprises qui ne souscrivent PAS sur le SMART REPAIR LABEL -> dans leur propre atelier ou sous-traitant.**

(Remplir pour chaque question ci-dessous en 3.7.1 "N.A.", si la société souscrit à la réparation SMART REPAIR)

- > matériel pour débosser sans peinture (cuiller / coquilles collantes)
- > matériel pour la réparation de l'habillage intérieur
- > matériel pour la réparation de matières synthétiques (pare-chocs)
- > matériel pour la réparation des vitres
- > aluminium : l'équipement nécessaire au travail de l'aluminium

*			
*			
*			
*			
*			

3.7.2 **POUR entreprises qui souscrivent sur le SMART REPAIR LABEL -> dans leur propre atelier!!**

(Remplir pour chaque question ci-dessous en 3.7.2 "N.A.", si la société ne souscrit pas à la réparation SMART REPAIR)

### > matériel pour débosselage sans repeindre

> Set de tiges de différentes formes, sections et longueurs	*			
> Outils de débosselage	*			
> Marteau à inertie ou pince de traction	*			
> Colle de débosselage kit + accessoires	*			
> Pistolet à colle	*			
> Dissolvant pour colle	*			
> Lampe TL sur pied	*			
> Preuve de formation / compétences	*			

### > matériel pour réparation matériels synthétiques

> Produits de réparation	*			
> Buse de mélange	*			
> Pistolet à air chaud températures préprogrammées	*			
> Appareil thermique pour placement d'agrafes	*			
> Différents types d'agrafes	*			
> Bande de renfort / Tape de support	*			

	> Baguettes d'apport en M/S pour le soudage	*			
	> Dégraissant anti-statique	*			
	> Colle 2 composants / Primer d'adhésion	*			
	> Preuve de formation / compétences	*			
<b>&gt; Matériel réparation vitrages</b>					
	> Set de réparation vitrages (ex. Esprit, Innotec, Berner,...)	*			
	> Preuve de formation / compétences	*			
<b>&gt; Matériel de polissage</b>					
	> Trizact™ ou équivalent	*			
	> Abrasif pour poncer poussières (tulipe)	*			
	> Différents pâtes de polissage	*			
	> Différents liquides de polissage	*			
	> Chiffons de polissage microfibre	*			
	> Preuve de formation / compétences	*			
		<b># NCR's</b>			
		<b>Smart Repair</b>			